

Unite :
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 00079/97

N° DE N° FEUILLET

ANALYSE ET REFERENCES :

OBJET : Phénomène Aérospatial Non identifié.

Nous soussigné : M. D. L. chef G H , adjoint au commandant de la brigade, en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :
assisté du gendarme G B , en résidence à ,

PREAMBULE

Le quatre février mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, à dix-neuf heures trente, nous sommes informés par le Centre Opérationnel de la Gendarmerie de , de ce qu'un habitant de notre circonscription aurait observé un phénomène lumineux dans le ciel, ce jour à 18H35.

CONSTATATIONS

Aucune constatation de ce phénomène n'a été effectuée par les militaires de la brigade.

Selon les dires de l'observateur, il s'agirait de la désintégration d'une boule lumineuse, de couleur "Vert phosphorescent" suivie d'une traînée orange et jaune.

Mentionnons qu'aux date et heure de l'observation, les conditions atmosphériques sur le canton d' étaient excellentes (Ciel entièrement clair, absence de vent).

ENQUETE

Le cinq février Mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept à dix-sept heures vingt, Monsieur L , R , domicilié à nous relate les circonstances de l'observation et décrit le phénomène.

----- (P.V. N° 78/96 du 05.02.97 - BT) -----
L'enquêteur

1	M. le Préfet	Date de clôture	Transmis le : 18 FÉV. 1997
1	Général, Commandant la Région Aérienne	06/02/1997	par
2	D.G.G.N. - Bureau Défense Opération		
	Section Renseignement		
1	Archives	Signature	

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 00079/97

01 2

Le 6 février 1997, la brigade de gendarmerie de nous
signale que ce phénomène aurait été également observé par des jeunes qui
jouaient au football à

Selon la presse régionale du 06.02.97, il semblerait que ce phénomène
aérospatial non identifié ait été observé en d'autres points du département et
des départements limitrophes.

Cette observation a été confirmée par le service du S.E.P.R.A.

CLOTURE

Conformément aux directives données, le présent procès-verbal a été établi.

Fait et clos à , le dix huit février mil neuf cent quatre vingt dix sept

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

C.U. - PV 00078/97

ANALYSE ET REFERENCES :

OBJET : Présence d'un O.V.N.I.

Nous soussigné : gendarme G B , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

L R , 68 ans,
né le à
demeurant

divorcé, Retraité, nationalité française,

qui déclare le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept à dix-sept heures et vingt minutes:"

""""Le 04 Février Mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept à dix-huit heures

trenté-cinq, alors que je me trouvais au lieu-dit " " à , mon attention a été attirée par une clarté dans le ciel.

- - -En me concentrant sur cette apparition, j'ai vu une grosse boule de couleur "vert phosphorescent" suivie d'une traînée orange vif au début, puis jaune à la fin. Ceci ressemblait à une combustion.

- - -Je ne peux vous dire la grosseur exacte de ce phénomène. En ce qui me concerne, du point où je l'ai vu, cela ressemblait à un ballon.

- - -Cette chose se déplaçait rapidement de l'ouest vers le sud, plus précisément elle venait d' et se dirigeait vers

- - -Mon observation n'a duré que 08 à 10 secondes, car la boule a explosé en formant des étincelles oranges.

- - -Au cours de cette manifestation, je n'ai ni entendu de bruit, ni entendu d'explosion.

- - -Je suis incapable d'évaluer la distance à laquelle s'est produit ce phénomène.

- - -Je précise qu'il commençait à faire nuit, je taillais des groseillers et tout d'un coup, c'est cette clarté subite dans ma plantation , qui a attiré mon attention.

A , le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, à Dix-sept heures quarante.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher,"

La personne entendue

L'A.P.J.

2	M. le procureur de la République à MONTAUBAN	Date de clôture 05/02/1997	Transmis le : 18/02/1997 par Le M. D. L. chef H OPJ Signature et cachet,
1	Archives	Signature	